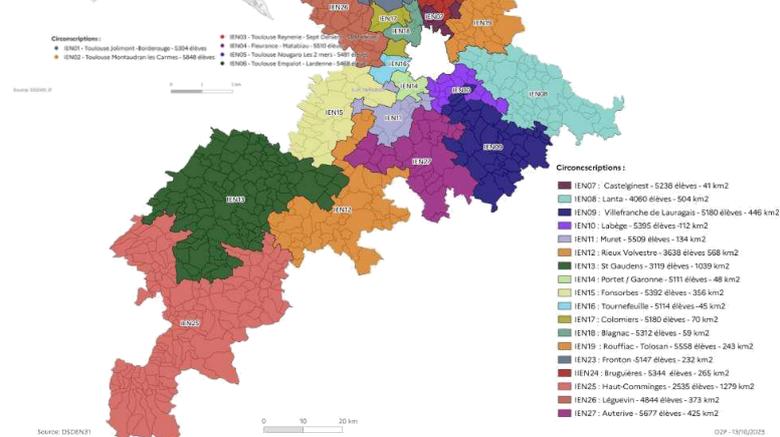
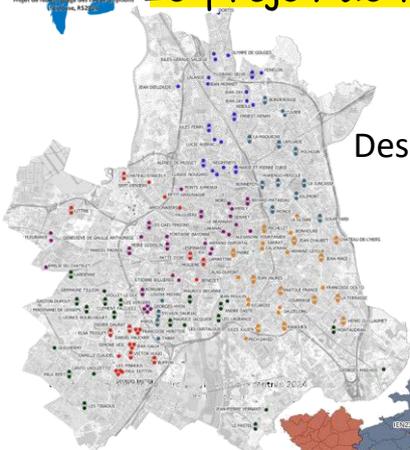




Le projet de redécoupage

Il s'agit pour l'instant du projet provisoire. Des modifications pourront intervenir.



Avant le redécoupage, le redéploiement

Le redécoupage des circons va être accompagné d'un redéploiement des moyens TR et TS.

- **Redéploiement de 29 postes de TR :**
 - ➔ 26 de ces postes sont actuellement vacants
 - ➔ 3 collègues TR subiront une mesure de carte scolaire
- **Redéploiement de 102 postes de TS :**
 - ➔ 14 de ces postes sont actuellement vacants
 - ➔ 88 collègues TS subiront une mesure de carte scolaire

Ces collègues deviennent participant.es obligatoires au Mouvement et bénéficient d'une Mesure de Carte Scolaire.

Bonifications

- 15 points de bonification sur poste de même nature pour mesure de carte scolaire, cumulables avec le dispositif de stabilité sur poste.

Priorités

Elles s'appliquent sur les postes de même nature que celui objet de la fermeture et s'organisent selon une logique géographique :

Priorité	Toulouse et Hors-Toulouse
1	Circonscription d'origine
2	Circonscription limitrophe
3	Tous le département

Et pour les autres TR?

En l'absence de fermeture de poste, les TR glissent sur la nouvelle circonscription avec l'école de rattachement.

Quelles conditions pour bénéficier d'une priorité au mouvement ?

- si l'école change de circonscription
- si l'école ne change pas de circo mais que la circo est fortement impactée (toutes sauf HG10, HG25 et HG26)

À la demande (via fiche d'observation), une priorité 4 sur les vœux précis (ou groupe) de TR sur l'ancienne circonscription.

En cas de satisfaction sur un vœu priorisé, l'ancienneté de poste est conservée (REA).

Et pour les autres TS ?

En l'absence de fermeture de poste, les TS restent sur leur circo.

Quelles conditions pour bénéficier d'une priorité au mouvement ?

- être affecté-e sur une circo fortement impactée (toutes sauf HG10, HG25 et HG 26)

À la demande (via fiche d'observation), une priorité 1 sur les circons qui accueillent les écoles de l'ancienne circonscription.

En cas de satisfaction sur un vœu priorisé, l'ancienneté de poste est conservée (REA) ainsi que l'ancienneté de TS acquise dans l'ancienne circonscription, et la priorité du retour sur poste occupé en 23/24 et maintenue.

Comment faire le mouvement ?

- ▶ La FSU-SNUipp 31 organise une RIS Mouvement spéciale Mesure de Carte Scolaire le mercredi 3 avril à 17h et une RIS spéciale Redécoupage des circons le lundi 8 avril à 17h et bien d'autres !

INSCRIPTION ICI !



Pour tout CAS PARTICULIER, n'hésitez pas à nous contacter !